

Département
De Vaucluse

DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de



ENTRAIGUES
SUR LA SORGUE

SEANCE
11 juillet 2023

OBJET :
*Soutien à une famille
entraiguoise prise en
charge de la location
de la case de
columbarium*

RAPPORTEUR :
Le Maire

N°
2023-07-17

PJ :

L'an deux mille vingt-trois, le onze juillet, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 18

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL – Aurélie NOUGIER - Anthony GIACOMONI – Line PHIGINI – Patrick MOUTTE – Jean-Philippe TESTUD

Étaient Excusés : 10

Sabah BOULMAIZ représentée par Jean-Luc BARCELLI
André BOUCHENY représenté par Serge BERNABE
Christian GUICHARD représenté par Alain NOUVEAU
Marion PAPADOPOULOS représentée par Josette PULITI
Audrey TRALONGO représentée par Régis PHALY
Rose-Marie GEOFFRAI-RUBIRA représentée par Corinne CRISTOFARO
Odile BOUCHARD-TRUPHEMUS représentée par Guy MOUREAU
Marjorie BARRE représentée par William BOUQUET
Jennifer MACIA représentée par Patrick MOUTTE
Denis DUCHENE représenté par Jean-Philippe TESTUD

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

OR OR OR

Monsieur le Maire expose :

Le 08 juillet dernier, le jeune *entraiguois* âgé de 22 ans s'est noyé accidentellement. Ce jeune étudiant a fait toute sa scolarité à Entraigues et il était membre actif du club du football de notre ville,

Une cagnotte a été ouverte par ses amis afin de pouvoir participer à ses obsèques qui auront ce lundi 17 juillet prochain.

En soutien à cette action et à sa famille, il est proposé que la commune prenne en charge la location de la case de columbarium où sera entreposée l'urne, d'une durée de 10 ans.


Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **ACCEPTÉ** de prendre en charge la location de la case de columbarium pour une durée de 10 ans.

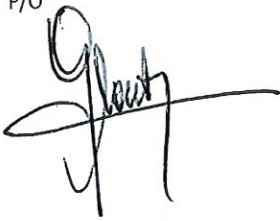
Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance  Le Maire,

Josette PULITI

Guy MOUREAU

Acte certifié exécutoire le : 13/07/2023
Après dépôt en Préfecture le : 12/07/2023
Après publication ou notification le : 13/07/2023
P/O



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20230712-12-07-delib17-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023